

# OMPI



SCIT/8/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 novembre 2003

F

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

**COMITÉ PLÉNIER**  
**Huitième session**  
**Genève, 23 – 27 février 2004**

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF  
AUX SYSTEMES INFORMATIQUES DU PCT**

*établi par le Secrétariat*

## INTRODUCTION

1. En juillet 2003, le Bureau international a établi la Division des systèmes d'information du PCT au sein du Bureau des affaires juridiques et structurelles et du système du PCT. Cette nouvelle division a été chargée de tous les systèmes informatiques spécifiquement dédiés au Bureau du PCT, ce qui comprend le développement des systèmes IMPACT, PCT-SAFE et CLAIMS et leur maintenance après finalisation, ainsi que tous les systèmes informatiques plus anciens et futurs du PCT. Ces changements visent à faire en sorte que les systèmes informatiques du PCT soient conçus, développés et actualisés de manière à répondre aux besoins des utilisateurs du système du PCT, y compris ceux des offices nationaux de propriété intellectuelle et des déposants. En outre, la nouvelle division sera chargée de l'intégration technique des systèmes précités. On trouvera ci-après un résumé des principales activités menées dans le cadre du programme relatif aux systèmes informatiques du PCT.

## PROJET IMPACT

2. La situation de chaque élément du projet IMPACT à la date de rédaction du présent rapport est la suivante :

a) *IMPACT COR* : le système de communication appelé IMPACT COR est aujourd'hui quotidiennement utilisé en interne par le Bureau international pour la communication de documents PCT aux offices de propriété intellectuelle, aussi bien sur CD-ROM et DVD-ROM que sur papier. Sa fonction de commande en ligne, qui permettra aux offices de propriété intellectuelle de commander les documents PCT qu'ils souhaitent recevoir au moyen d'une interface accessible via l'Internet, fait actuellement l'objet d'essais. Après un essai pilote concluant mené avec un office, celui de la Hongrie, l'essai a été étendu à trois autres offices.

b) *IMPACT IB* : comme il est dit dans le document de l'Assemblée du PCT (PCT/A/32/3), le Bureau international a apporté certains changements dans la gestion du projet IMPACT et a adopté une approche différente par rapport aux tâches restantes. Cette nouvelle approche pour l'achèvement du projet IMPACT a consisté à le décomposer en plusieurs pistes de travail de taille gérable, appelées *streams*, dont les résultats seront livrés progressivement. Il s'agit de fonctions automatisées liées dont l'intérêt pour le Bureau international est le plus essentiel et immédiat. Le Bureau du PCT a établi un ordre de priorité entre les différentes pistes et activités, et les tâches sont exécutées conformément aux priorités établies. Au moment de la rédaction du présent document, le Bureau du PCT applique un protocole détaillé de validation des opérations à chaque piste. En parallèle, une évaluation technique indépendante de l'architecture logicielle et de l'environnement technique d'IMPACT a été exécutée pour tester l'extensibilité et la performance du système. Des experts extérieurs ont examiné la méthode de développement ainsi que l'architecture matérielle et logicielle, et ont formulé des recommandations solides concernant la gestion et l'application de la nouvelle méthodologie.

c) *IMPACT RO/IB* : dans la ligne de la nouvelle approche adoptée pour IMPACT IB, une révision de la composante RO/IB est également en cours avec pour objectif dans un premier temps de relier l'application à l'infrastructure IMPACT, et ultérieurement de mieux l'intégrer aux autres éléments du système, dont la fonctionnalité permettant la gestion des documents.

## PROJET PCT-SAFE

3. L'état d'avancement global du projet à la date de rédaction du présent rapport est le suivant :

a) le projet devrait être achevé, et le système PCT-SAFE opérationnel, au début de 2004 comme prévu; et

b) les dépenses relatives à ce projet devraient se situer dans les limites budgétaires approuvées du programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003.

4. Réalisations notables dans le cadre du projet PCT-SAFE :

a) l'annexe F des instructions administratives du PCT (où figure la norme technique concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales) a été modifiée avec effet au 19 juin 2003 pour tenir compte de 12 propositions de modification;

b) un test de sécurité du système pilote PCT-SAFE a été achevé en novembre 2002;

c) des séances de formation ont été assurées à Tokyo, Washington et Genève pour les participants du projet pilote PCT-SAFE;

d) on a entrepris de réviser la septième partie des instructions administratives en vue de permettre l'échange et le traitement de copies de documents tels que les demandes internationales et les documents de priorité sous forme d'images numérisées plutôt que sur papier. Cette révision sera aussi l'occasion d'incorporer dans la septième partie des dispositions traitant du dépôt des listages des séquences, en remplacement de l'actuelle huitième partie;

e) le Bureau international négocie actuellement avec le soumissionnaire retenu la fourniture de services simplifiés d'infrastructure à clé publique à utiliser par les autorités de certification dans le cadre du projet PCT-SAFE;

f) le Bureau international a commencé la mise en place de services renforcés de certification répondant aux prescriptions de l'annexe F pour les échanges d'office à office dans le cadre du PCT avec recours aux services d'infrastructure à clé publique existants qu'offre le WIPONET;

g) le projet pilote PCT-SAFE est pleinement opérationnel depuis février 2003. Il avait pour but de valider le cadre juridique et la norme technique relatifs au dépôt électronique (qui constituent respectivement la septième partie et l'annexe F des instructions administratives), ainsi que les produits informatiques qui s'y rapportent. L'élaboration du logiciel et des procédures de traitement va ainsi pouvoir se poursuivre, en préparation de la mise en œuvre complète du dépôt électronique au début de 2004;

h) compte tenu des essais concluants de cette première phase du projet pilote PCT-SAFE (dépôt de demandes sur papier avec copie sous forme électronique), la phase suivante, consistant à déposer des demandes entièrement sous forme électronique, a débuté en août 2003, avec le dépôt au moyen du logiciel PCT-SAFE de la première demande internationale codée caractère par caractère; et

i) en novembre 2003, 56 dépôts pilotes – demandes sur papier avec copie sous forme électronique – avaient été effectués par huit participants du projet pilote, de cinq pays d'origine différents. On comptait en outre quatre dépôts pilotes de deuxième phase – demandes intégralement sous forme électronique –, émanant d'un participant.

## PROJET CLAIMS

5. Brièvement résumé, voici l'état d'avancement de chaque volet du projet CLAIMS à la date de rédaction du présent rapport :

a) classement : le processus d'appel d'offres s'est achevé à la fin d'octobre 2003. La mise en œuvre des solutions de classement devrait être terminée en février 2004. Des prototypes sont disponibles en français, en allemand et en anglais;

b) révision de la classification internationale des brevets (CIB) et réforme de la CIB (RIPCIS et IBIS) : la mise en œuvre des éléments du RIPCIS qui sont essentiels à la prochaine publication de la CIB a été repoussée à avril 2004. Un prototype avec accès via l'Internet à toutes les propositions et décisions de la période de révision précédente est à la disposition des utilisateurs pour essai. L'impact de la dernière modification du Concept of Operations (CONOPS) pour la CIB, adoptée en octobre 2003, a été analysé indépendamment de la mise en œuvre à coût fixe dans le système informatique dédié à la réforme de la CIB (Reform International Patent Classification Information System – RIPCIS). Les outils nécessaires aux définitions dans la CIB (formulaire de saisie des définitions et fichiers d'assistance à la saisie de définitions) ont été présentés aux États membres de l'Union de l'IPC et mis à disposition dans le système informatique dédié à la classification internationale des brevets (Classification Automated Information System – IBIS). Une nouvelle version du système IBIS élaborée en russe fait actuellement l'objet d'essais;

c) volet linguistique :

- Recherche en langage naturel : le contrat d'achat d'une solution pour la recherche en langage naturel dans la CIB a été établi en novembre 2003.

- Assistance à la traduction des schémas de la CIB : en octobre 2003, le Comité d'experts de la CIB a décidé que les traductions en français du niveau élevé de la CIB seront effectuées par l'OMPI, et reçu des démonstrations du logiciel installé avec des mémoires de traduction élémentaires. L'équipe CLAIMS continue à coopérer avec les traducteurs du PCT afin d'améliorer les mémoires de traduction.

d) didacticiel CIB : le logiciel mis en place à un stade antérieur du projet a été affiné compte tenu des observations d'utilisateurs de la CIB; des matériels de formation y seront incorporés lorsqu'ils auront été approuvés par le Comité d'experts de la CIB.

*6. Le SCIT plénier est invité à formuler des observations sur le contenu du présent document et à en prendre note.*

[Fin du document]